

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023 À 20H00

Présents : CRUÈGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, BADUEL Christine, RIGAUDIERE Vincent, BORNES Jérémie, RÉALLON Marianne, VIGIÉ Cécile

Pouvoir : BORIE Simon à FLAGEL Marc

Excusé : CONDAMINE Géraud

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

I - Autorisation au maire avant le vote du budget :

Monsieur le maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté à l'unanimité.

II- Location Salle communale :

Monsieur le Maire rappelle le nombre de jours d'occupation de la salle depuis plusieurs années. En 2014 : 26 locations, En 2022 : 32 locations pour un total de 6609 €.

III- Budget :

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la commission finances aura lieu en mars.

Pour les recettes nous sommes dans l'attente de la subvention DETR de 18 000 €. La subvention de 16 000 € correspondant au Fonds Cantal Solidaire a été versée.

Pour le fonctionnement en dépenses nous avons eu une augmentation des dépenses de personnel suite à la mise en place obligatoire du RIFSSEP (régime indemnitaire).

Nous constatons aussi une augmentation des recettes avec les droits de mutation (qui correspondent aux taxes imposées par les collectivités locales lors d'une vente immobilière).

Nous sommes dans l'attente de devis pour la dalle dans le local du comité des fêtes.

IV- Acquisition terrain RD 52 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acte de vente, à la charge de la commune, va être rédigé par Maître Berthomieux. Le terrain qui correspond au jardin de Mr et Mme MAS sera vendu au prix de 5 € le m2.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente et signer tous les documents s'y afférents.

V- Gestion du tri :

Monsieur le Maire donne diverses informations sur la mise en place de la TEOMI (**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative**) par la CABA. Une demande de subventionnement a été faite par la CABA pour l'achat de containers avec badge. Ce projet n'est pas encore définitif car beaucoup de questions se posent sur ce projet.

INFORMATIONS :

Inspection d'académie :

Monsieur le Maire évoque la visite de l'inspectrice d'académie. Plusieurs écoles ont connu des pertes de poste d'enseignants dans le Cantal.

Au vu de la situation, elle évoque la possibilité de mettre en place une Convention de territoire avec l'école de Crandelles. Thierry CRUEGHE évoquera le sujet avec Jean-Louis VIDAL.

Journée citoyenne :

Après le succès de la journée citoyenne du 7 mai 2022 où plusieurs kilos de déchets ont été ramassés par des bénévoles, Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération cette année. Une date sera fixée prochainement.

Christine BADUEL informe que la formation défibrillateur se fera au printemps.